

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2021

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL86

présenté par
Mme Vanceunebrock, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« temporaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.